



Session plénière

Prévention de la production des déchets

Compte rendu

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Session plénière / Prévention des déchets : bilan et perspectives | 3 |
| Bilan et perspectives..... | 4 |
| ❖ <i>Bilan des engagements du plan de prévention</i> | 4 |
| ❖ <i>Vers une actualisation du plan national.....</i> | 4 |
| ❖ <i>Le jeu d'acteurs au niveau national.....</i> | 5 |
| ❖ <i>La prise en compte du Grenelle dans la mise en œuvre du plan de prévention des déchets de 2004</i> | 5 |
| Le comportement des citoyens vis-à-vis de la prévention : bilan de l'évolution des pratiques des Français | 5 |
| ❖ <i>La sensibilité des Français à la prévention des déchets</i> | 5 |
| ❖ <i>Le niveau de connaissance de la prévention des déchets dans la population</i> | 6 |
| ❖ <i>Les comportements d'achats</i> | 6 |
| ❖ <i>Les freins spécifiques de certains marchés.....</i> | 6 |
| ❖ <i>Les gestes éco-citoyens.....</i> | 6 |
| ❖ <i>Les repères des jeunes de moins de 15 ans.....</i> | 6 |
| ❖ <i>Les indices de sensibilité à la prévention des déchets.....</i> | 6 |
| ❖ <i>Cibler davantage les populations</i> | 7 |
| Résultats de l'étude nationale de caractérisation des ordures ménagères : la détermination des gisements sur lesquels agir | 7 |
| ❖ <i>Méthodologie pour une grande représentativité.....</i> | 7 |
| ❖ <i>Faits marquants et résultats.....</i> | 8 |
| ❖ <i>Les potentiels de prévention et de valorisation</i> | 9 |
| ❖ <i>Echanges avec la salle.....</i> | 10 |
| La prévention des déchets de l'échelle européenne à l'échelle nationale | 12 |
| Les enseignements à tirer de nos voisins européens..... | 12 |
| ❖ <i>La plateforme d'échange et de valorisation des différentes bonnes pratiques.....</i> | 12 |
| ❖ <i>Les premiers résultats de l'étude</i> | 13 |
| ❖ <i>Cinq initiatives de prévention des déchets</i> | 13 |
| ❖ <i>Perspectives de l'étude</i> | 14 |
| Grenelle et Directive déchets : les travaux engagés et leurs perspectives | 14 |
| ❖ <i>La directive cadre européenne.....</i> | 14 |
| ❖ <i>La consolidation des actions entreprises et la mise en place d'indicateurs communs</i> | 14 |
| La mise en œuvre de la prévention des déchets..... | 16 |
| Réduction des déchets dans les entreprises : enjeux et perspectives | 16 |
| ❖ <i>Les secteurs mobilisés dans la prévention des déchets.....</i> | 16 |
| ❖ <i>L'encadrement juridique.....</i> | 17 |
| Les apports du travail en réseau : le projet européen REDUCE | 18 |
| ❖ <i>Les modalités de mise en œuvre des actions</i> | 18 |
| ❖ <i>Evaluation des actions</i> | 18 |
| Articulation entre prévention et gestion des déchets | 19 |
| ❖ <i>Les points d'opposition entre gestion des déchets et prévention</i> | 19 |
| ❖ <i>La prévention : l'occasion de concertation autour de la question des déchets.....</i> | 20 |
| ❖ <i>Impact budgétaire d'une politique de prévention pour un gestionnaire de déchets.....</i> | 20 |
| ❖ <i>Echanges avec la salle.....</i> | 21 |
| SIGLES..... | 23 |

Nota : ce document est une synthèse des interventions et des échanges. Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.

Session plénière / Prévention des déchets : bilan et perspectives

JEAN-MICHEL LOBRY
Animateur

Nous évoquerons le Plan national de prévention des déchets pour en faire une évaluation. Nous poursuivrons par la restitution de sondages sur l'évolution des comportements des citoyens face à la prévention des déchets et l'étude de la composition de nos poubelles.

Lors des colloques de l'ADEME, nous comparons souvent les actions de la France avec celles des autres pays ; nous prendrons notamment en compte les actions sur les déchets menées en Europe. Nous étudierons également dans quelle mesure le Grenelle de l'environnement a influencé les objectifs du Plan national de prévention des déchets.

Un représentant du MEDEF viendra témoigner sur la gestion des déchets par l'entreprise, et un représentant de la collectivité de Dunkerque présentera le déploiement du programme REDUCE.

Nous terminerons cette première partie du colloque en étudiant l'articulation de la prévention et de la gestion des déchets.

Les années 1990 marquent le début des réglementations françaises et européennes de prévention des déchets, jusqu'à la nouvelle directive-cadre présentée en 2008. Le plan de prévention des déchets a été lancé en 2004. Sa cible principale était une stabilisation à l'horizon 2008. Ce plan visait également trois objectifs principaux :

- la mise en place des actions dans la durée
- la mobilisation des acteurs
- le suivi des actions

Bilan et perspectives

Jean-Michel LOBRY

Lydie Ougier, la cible de stabilisation à l'horizon 2008 a-t-elle été atteinte ?

LYDIE OUGIER

Adjointe au chef du département Gestion optimisée des déchets – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

La production d'ordures ménagères et assimilées se stabilise mais les apports en déchèterie augmentent et les déchets des entreprises demeurent importants. Cette tendance à la stabilisation demande à être confortée dans l'avenir.

❖ *Bilan des engagements du plan de prévention*

Jean-Michel LOBRY

Qu'en est-il des engagements prévus dans le plan de prévention ?

En 2004 a été établi un plan national de prévention, complété en 2006 par le plan national de soutien au compostage domestique.

Lydie OUGIER

Les sondages montrent que trois quarts des Français sont capables de citer au moins un geste de prévention. C'est notamment le résultat de la campagne de communication nationale « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », menée pendant trois ans.

Un certain nombre d'actions a donné des résultats :

- l'opération « sac de caisse » a permis depuis 2004, de diviser par quatre le nombre de sacs distribués en caisse
- l'opération « stop pub » permet aux foyers ne désirant plus recevoir de publicité non adressée de signaler leur refus. Aujourd'hui, plus de 5 % des foyers ont apposé cet autocollant
- le compostage domestique était pratiqué en 2008 par 10 millions de Français représentant quatre millions de tonnes de bio déchets soit l'équivalent de ce qui fait l'objet de traitement de valorisation matière en centre collectif
- l'opération « objectif moins de 10 % » concernait plus particulièrement les entreprises. Elle a démontré qu'elles pouvaient réduire de 10 % la production de leurs déchets à activité constante.

Certaines des actions prévues dans le plan ont déjà été initialisées mais nécessitent maintenant d'être développées.

Une meilleure prise en compte de la prévention est nécessaire dans les filières sous responsabilité élargie des producteurs (REP). Un certain nombre d'actions sur les emballages ménagers ont produit leur résultat notamment en termes de diminution du poids des emballages.

De nombreux efforts restent à faire sur les équipements électriques et électroniques, leur réemploi et leur réparation. La montée en puissance des recycleries est remarquable, mais ne doit pas empêcher la réparation d'un appareil électroménager qui devient de plus en plus difficile.

La prévention qualitative pour réduire la nocivité des déchets, doit également être développée.

❖ *Vers une actualisation du plan national*

Jean-Michel LOBRY

L'ADEME est opérateur de la mise en œuvre du Plan national de prévention des déchets. Vous avez évoqué trois sujets d'actualisation du plan, quels sont les sujets sur lesquels nous devons encore travailler ?

Lydie OUGIER

Nous devons enclencher des changements de comportements pérennes. Les opérations de promotion du compostage domestique des collectivités locales doivent être assurées de l'ancrage de la pratique du compostage dans le quotidien des foyers.

Par ailleurs, les politiques de prévention des déchets doivent dépasser le seul sujet des déchets. Par exemple, une action promouvant la consommation de produits moins emballés peut répondre à un souci de santé publique. De nombreuses actions de prévention vont d'abord impacter les politiques déchets mais également d'autres politiques. A l'échelle d'une collectivité, au-delà des services de collecte et de traitement des déchets, d'autres services peuvent s'emparer de ce sujet et y travailler efficacement.

❖ *Le jeu d'acteurs au niveau national*

Jean-Michel LOBRY

Le préfet Bérard a exprimé son admiration pour le jeu d'acteurs présents sur le territoire qui représente un des trois angles du Plan national de prévention des déchets. Qu'en est-il de ce jeu d'acteurs à l'échelon national ?

Lydie OUGIER

Le plan national de prévention est piloté par un comité constitué de représentants des pouvoirs publics, de représentants des industriels, des collectivités et des Organisations non gouvernementales (ONG). Ces échanges de points de vue parfois opposés, permettent de construire ensemble et d'enrichir la discussion. A l'échelle des collectivités, voire des entreprises, rassembler différents acteurs contribue à la richesse et à la créativité. Le sujet de la prévention n'est pas un sujet technique mais nécessite de la réflexion et une modification de nos modes de vie.

❖ *La prise en compte du Grenelle dans la mise en œuvre du plan de prévention des déchets de 2004*

Jean-Michel LOBRY

Le Grenelle, qui n'était pas prévu lors du lancement du Plan national des déchets en 2004, a-t-il modifié les objectifs de ce plan ?

Lydie OUGIER

Dans le cadre des travaux à mener, le plan de prévention doit intégrer des éléments du Grenelle mais aussi de la nouvelle directive cadre européenne sur les déchets. Nous devons travailler de nouveau sur nos objectifs chiffrés et inscrire dans le plan, la généralisation des programmes de prévention. Enfin nous devons renforcer nos actions visant à faire coïncider offre et demande en produits et services moins générateurs de déchets.

Aujourd'hui, les collectivités insistent sur leurs moyens limités. Les entreprises sauront proposer des outils et des services en réponse à une demande.

Le comportement des citoyens vis-à-vis de la prévention : bilan de l'évolution des pratiques des Français

Jean-Michel LOBRY

Jérôme Fourquet nous présente les résultats d'un sondage commandé par l'ADEME et réalisé début 2009. Ce sondage s'est intéressé à deux cibles, les moins de 15 ans et les plus de 15 ans, pour observer si le comportement de prévention et de gestion des déchets des Français avait évolué.

JEROME FOURQUET

Directeur adjoint du département Opinion et stratégie d'entreprise, Institut français d'opinion publique (IFOP)

❖ *La sensibilité des Français à la prévention des déchets*

Deux vagues d'enquêtes ont été menées en 2005 et 2007. Depuis, divers événements sont intervenus : le Grenelle de l'environnement, le lancement des campagnes de l'ADEME sur la réduction des déchets et, d'une manière plus générale, la montée en puissance dans le débat public de la thématique environnementale. L'ADEME a donc commandé une nouvelle étude début 2009, pour étudier l'impact éventuel de ces différents éléments sur l'opinion publique. Le pouvoir d'achat a influencé, comme il le fait souvent, ces évolutions comportementales.

Le sondage s'est intéressé à deux échantillons de population. Les jeunes de moins de 15 ans représentent l'âge de la vie où s'inscrivent les réflexes. Ce sont souvent eux qui jouent un rôle de prescripteur d'achats auprès des adultes et qui sont sensibles aux effets de mode. Ils constituent donc un public de choix pour observer le basculement de comportement et les effets de la prévention de production de déchets. L'autre échantillon concerne des Français âgés de plus de 15 ans.

❖ *Le niveau de connaissance de la prévention des déchets dans la population*

Aujourd'hui, 72 % des jeunes de moins de quinze ans affirment avoir entendu parler de gestes ou d'actions permettant de générer moins de déchets. Il reste donc 25 % de jeunes qui n'en ont pas connaissance. Ce chiffre reste stable par rapport à l'enquête menée en 2007.

La visibilité sur la gestion des déchets est plus élevée parmi les générations plus âgées. En effet, 87 % de la population (8 points de plus qu'en 2007) ont connaissance des actions destinées à réduire les déchets ménagers. De plus, 49 % de cette population (10 points de plus qu'en 2007) ont notamment répondu en avoir particulièrement connaissance. La montée en puissance de cette connaissance s'observe à la suite des campagnes de communication.

Cependant, cette visibilité est faible sur la question de la qualité des déchets. En effet, seulement 56 % des Français déclarent connaître des gestes permettant de réduire la nocivité des déchets ménagers pour l'environnement.

❖ *Les comportements d'achats*

Les comportements éco-citoyens s'installent de plus en plus. Par exemple, 78 % des personnes interrogées déclarent acheter des produits nettoyants ménagers en flacons, 68 % des biscuits conditionnés dans un seul paquet, 62 % des écorecharges pour le savon liquide (contre 52 % en 2005). 62 % des personnes interrogées déclarent acheter des écorecharges pour les assouplissants, 61 %, des rasoirs avec des lames amovibles, 57 % de la lessive concentrée. Les taux sont relativement élevés et varient selon le type et la nature du produit. Ces niveaux sont moins spectaculaires que sur la question de la connaissance mais les comportements éco-responsables s'ancrent néanmoins.

❖ *Les freins spécifiques de certains marchés*

A la question « Pour quelle raison n'achetez-vous pas tel type de produit ? », certaines personnes avouent ne pas y penser. D'autres décrivent des obstacles pratiques, tel que le caractère contraignant des conditionnements en gros volumes de certains produits alimentaires. Des efforts doivent également être portés sur la connaissance et la visibilité de certains éco-labels.

❖ *Les gestes éco-citoyens*

Les gestes éco-citoyens progressent. Par exemple, 88 % des personnes interrogées affirment utiliser toujours ou presque un cabas, un caddie ou un panier (elles étaient 43 % en 2005). 87 % disent brancher leurs appareils sur le secteur plutôt que de recourir à des piles. Ces réponses traduisent également l'acquisition d'un discours convenu et « politiquement correct » qui tend à provoquer ces réponses.

Concernant l'eau du robinet, le pourcentage de personnes affirmant la consommer est passé de 60 à 65 %. Cela traduit une sensibilité environnementale accrue mais renforce également la question du pouvoir d'achat.

Entre 2005 et 2009, l'utilisation des sacs plastiques lors des achats alimentaires a notablement diminué, passant de 51 à 23 %. Dans cette même période, les personnes affirmant consommer toujours ou presque de l'eau du robinet sont passées de 40 à 54 %. Ce sont deux éléments importants.

❖ *Les repères des jeunes de moins de 15 ans*

Chez les jeunes, les évolutions sont équivalentes même si elles sont à moduler selon les items. 76 % des jeunes estiment qu'il est important que tout le monde se mobilise pour la gestion des déchets. De même, 84 % connaissent l'importance des gestes visant à réduire les déchets. Les parents et le collège influencent énormément le comportement des jeunes, mais certains types de comportements ont encore des difficultés à s'implanter. Il convient donc d'améliorer la communication à leur égard.

Certaines pratiques sont passées dans les mœurs : écrire des deux côtés des feuilles, brancher sur le secteur plutôt qu'utiliser des piles. En revanche, l'achat de livres ou de jouets d'occasion concerne des proportions plus faibles. Sur certains items, il existe même un recul par rapport aux résultats de l'enquête 2007. En termes de consommation d'eau, les tendances sont en phase avec ce qui a été observé auprès du grand public.

❖ *Les indices de sensibilité à la prévention des déchets*

Les différents paramètres et réponses ont été pris en compte. L'apparente stabilité de ces indices sur toute la population interrogée ne doit pas masquer des évolutions qualitatives. Il existe une augmentation d'intensité ou

de fréquence qui était masquée dans les calculs d'indices. Malgré l'effet sablier engendré par les contraintes du pouvoir d'achat, des évolutions se sont opérées.

Les réponses de la catégorie des plus de 15 ans permettent de classer les Français en quatre grandes familles :

- les éco-citoyens, les plus investis, ont évolué de six points depuis 2007. L'effet sablier renforce le noyau dur des plus actifs en même temps qu'il augmente la part des éco-distants
- les éco-distants ont gagné 13 points entre 2007 et 2009, passant de 17 à 30 %
- les deux familles situées entre les deux, tentent de se repositionner sur les extrémités. Cela ne signifie pas qu'elles sont saturées par l'information et le discours environnemental mais plutôt qu'elles rencontrent des préoccupations économiques reléguant les préoccupations environnementales au second plan.

Cet effet de sablier engendre, sous une apparente stabilité des indices, des recompositions. Parallèlement, les tendances comportementales s'enracinent peu à peu dans la population.

❖ *Cibler davantage les populations*

Le sondage de la surface a représenté une grande partie du travail. Il est désormais nécessaire de s'attarder sur certaines catégories de population. D'autres enquêtes ont établi que la population âgée est très citoyenne sur la question du tri ou de la prévention des déchets. Elle est cependant rétive à des changements de comportement. La communication doit être davantage ciblée par catégorie de population, mais également par types de gestes ou de produits (éco-labels). Des progrès sensibles ont été observés sur l'eau du robinet, sur les sacs démontrant que l'accent mis sur un certain nombre de marchés permet de faire évoluer les comportements.

Jean-Michel LOBRY

Nous pouvons noter une stabilisation générale des comportements de nos concitoyens selon les critères déterminés en 2005 et 2007. Néanmoins, si nous souhaitons réellement progresser dans l'étude des comportements, les sondages ne devraient-ils pas davantage cibler les populations ?

Résultats de l'étude nationale de caractérisation des ordures ménagères : la détermination des gisements sur lesquels agir

Jean-Michel LOBRY

Erwann Fangeat présente l'étude de l'évolution des contenus de nos poubelles. La dernière étude de ce genre ayant été réalisée en 1993, nous pourrions déterminer si ce contenu a évolué. En quoi cette étude était nécessaire et qui l'a demandée ?

ERWANN FANGEAT

Département des Observatoires, des coûts et de la planification des déchets – ADEME

Dans le plan national de prévention de 2004, le MEEDDAT a demandé à l'ADEME de réaliser une deuxième campagne de caractérisation des ordures ménagères faisant suite à celle de 1993.

❖ *Méthodologie pour une grande représentativité*

Jean-Michel LOBRY

Dans une telle étude, comment garantir la représentativité la plus large ?

Erwann FANGEAT

Avant de mener cette campagne, une étude de préfiguration a été réalisée. Une quarantaine d'acteurs avaient été interrogés sur leurs besoins par rapport à cette nouvelle campagne. Un certain nombre d'options ont alors été prises :

- déterminer la part des activités économiques (artisans commerçants, médecin...), dont les ordures ménagères sont prises en charge par les services publics, et entrent dans le décompte de nos ordures ménagères
- prendre en compte la montée en puissance de la collecte sélective non incluse en 1993.
- prendre en compte la multiplication par dix des déchèteries (passant de 400 à 4 000).
- changer de méthodologie : pour des raisons sanitaires et de précision, le tri sur sec a été retenu (en 1993, il s'agissait du tri sur humide).

[Diffusion d'un reportage décrivant la méthode et l'approche de cette enquête]

Jean-Michel LOBRY

Quels sont les faits marquants et les résultats de cette étude ?

Erwann FANGEAT

Pour distinguer les provenances des déchets entre particuliers et entreprises, la collecte en porte-à-porte s'effectue à l'aide de deux camions différents. Une fois le circuit de collecte terminé, les deux camions rentrent au centre de traitement habituel pour réaliser les opérations d'échantillonnage.

Les camions entrants sont pesés afin d'obtenir le tonnage des déchets des ménages et celui des déchets des activités économiques. Les camions déversent ensuite les déchets sur une surface propre. Le tas ainsi formé est homogénéisé et un prélèvement au cœur de ce tas est effectué, puis déversé au-dessus de quatre récipients identiques. Un des quatre bacs est alors tiré au sort. L'opération est menée jusqu'à l'obtention de 50 kg d'ordures ménagères résiduelles ou de 35 kg d'emballages. Ces deux échantillons sont finalement transportés vers le centre régional de tri.

Les ordures ménagères résiduelles et les bio-déchets uniquement sont séchés dans des étuves pendant cinq jours. Tous les échantillons sont criblés à l'aide d'un trommel. Différentes fractions granulométriques à 100 mm, 20 mm et 8 mm sont ainsi obtenues. Avant d'être pesée, chaque fraction granulométrique est triée selon 13 catégories et 39 sous-catégories. Certains de ces déchets sont ensuite envoyés dans un laboratoire pour subir une série d'analyses physico-chimiques permettant d'identifier notamment leurs polluants ou leur pouvoir calorifique.

La campagne de caractérisation en déchèterie dure une semaine pendant laquelle la configuration habituelle est modifiée. La déchèterie est ainsi séparée en deux. Une première partie est consacrée aux déchets des ménages, la seconde à ceux des activités économiques. Pour chacun des deux types de producteurs de déchets, est réservée une benne par type de déchets (verts, gravats et divers). Les bennes déchets verts et gravats sont uniquement pesées, les autres sont triées en dehors de la déchèterie. Les déchets supérieurs à 400 mm sont intégralement triés suivant 13 catégories et 22 sous-catégories. Le reste des déchets est écarté puis trié à son tour.

❖ Faits marquants et résultats

Pour obtenir une photographie du gisement d'ordures ménagères en France, 100 communes ont été sélectionnées au hasard sur le territoire, avec un nombre d'habitants et des typologies d'habitats différents. Les résultats représentent l'aspect national et ne sont donc pas transposables, en l'état, à l'échelle d'une collectivité en particulier.

Après une préparation de trois ans, la campagne de terrain s'est déroulée de septembre 2007 à juillet 2008 dans les 100 collectivités choisies.

Les ordures ménagères considérées correspondent aux ordures ménagères résiduelles et aux collectes sélectives. Tous les résultats présentés concernent les déchets humides.

Cette campagne de caractérisation des déchets permet, pour la première fois, de quantifier la part des ordures ménagères provenant des activités économiques.

Ainsi, 22 % du tonnage d'ordures ménagères résiduelles proviennent des activités économiques, sur un total de 20,1 millions de tonnes en 2007. Compte tenu des marges d'incertitude, la composition des ordures ménagères a finalement peu évolué depuis la campagne de 1993. Aucune différence significative de composition n'est à noter selon les types d'habitat, les zones géographiques et les types de producteurs. Les artisans commerçants jettent donc sensiblement la même chose que les ménages.

Enfin, sur la base des polluants analysés en 1993, la toxicité globale des ordures ménagères résiduelles a baissé.

La composition moyenne nationale des ordures ménagères sur déchets humides¹ affiche 25 % de déchets putrescibles (100 kg par habitant et par an) et 11,5 % d'éléments fins inférieurs à 20 mm (45 kg par habitant et par an). Ces éléments fins sont constitués à 60 % de putrescibles, à 19 % d'incombustibles et à 13 % de verre. En redistribuant ces éléments fins dans les autres catégories, les déchets putrescibles passent à 32 % du gisement. Les papiers arrivent en deuxième position avec un tonnage de 56 kg par habitant et par an. Le plastique et le verre représentent chacun 43 kg de déchets par habitant et par an.

Depuis 1993, la part du textile sanitaire (couches culottes, lingettes, mouchoirs et papiers ménagers...) a nettement augmenté (elle s'élève aujourd'hui à 8,5 % du total, soit 33 kg par habitant et par an).

¹ [voir histogramme dans le dossier du colloque]

Evolution des ordures ménagères² par rapport à 1993

En tenant compte des marges d'incertitudes, la production d'ordures ménagères a peu évolué depuis 1993. La différence la plus notable est la hausse de la quantité de textiles sanitaires. La part des emballages dans nos ordures ménagères a par ailleurs diminué (de 39 % à 32 %).

Evolution des ordures ménagères résiduelles³ par rapport à 1993

La part du papier, du carton et du verre a nettement baissé depuis 1993 traduisant la montée en puissance des collectes sélectives. Les ordures ménagères résiduelles ne montrent pas de différence significative dans la composition par type de producteurs.

Les analyses physico-chimiques réalisées uniquement sur les déchets ménagers résiduels, dévoilent la baisse des polluants, notamment la quantité de métaux lourds. Le pouvoir calorifique inférieur augmente de 20 %.

❖ Les potentiels de prévention et de valorisation

39 % du gisement global d'ordures ménagères, soit 150 kg par habitant et par an, pourraient faire l'objet d'actions de prévention.

Seules ont été prises en compte les actions de compostage domestique, le « stop pub », les campagnes anti-gaspillage, la limitation des impressions bureautiques et le développement de la collecte sélective déchets dangereux des ménages.

Le gaspillage alimentaire

La grille MODECOM⁴ indique une sous-catégorie correspondant aux produits alimentaires emballés non consommés et représentant sept kg par habitant et par an. Les produits alimentaires sans emballage (fruits, pain) ne sont pas pris en compte dans cette sous-catégorie.

Les potentiels de valorisation matière

38 % du gisement d'ordures ménagères présentent un potentiel de valorisation matière. La moitié des emballages, des journaux et magazines, est captée par les collectes sélectives. 63 % du gisement d'ordures ménagères résiduelles (200 kg par habitant et par an) a un potentiel de valorisation organique. Les déchets putrescibles, les papiers, cartons et le textile sanitaire sont intégrés dans cette catégorie.

Pour la première fois, l'étude préalable avait mis en place une méthodologie déchèterie, testée et utilisée sur 30 déchèteries pendant une semaine. Le tonnage en déchèterie ne cesse de progresser en France (7 à 8 % par an). En 2007, le gisement global correspondait à 10,8 millions de tonnes collectées à travers 4 400 déchèteries.

Cette méthodologie est encore perfectible mais cette campagne permet de tirer quelques enseignements :

- au moins 17 % des déchets collectés en déchèterie proviennent de manière certaine des activités économiques⁵
- les trois principales catégories de déchets sont les déchets putrescibles, les combustibles non-classés et les combustibles non-classés.

Jean-Michel LOBRY

L'augmentation de la quantité de textiles sanitaires (dont les couches) dans nos poubelles et le gaspillage alimentaire constituent-ils des pistes de travail pour le Plan national de gestion des déchets ?

Lydie OUGIER

Les textiles sanitaires et le gaspillage alimentaire constituent deux leviers d'amélioration possibles et emblématiques du plan national. La première version du plan comportait déjà deux actions emblématiques : « sacs de caisse » et « stop pub ». Ces actions ont démontré leur effet de mobilisation et d'entraînement et prouvent que la prévention est à la portée de toutes les volontés.

Jean-Michel LOBRY

Ces deux sujets peuvent donc être les prochains objets de communication. Confirmez-vous que 40 % de la production alimentaire est jetée à la poubelle, chiffre avancé par Emmanuel Cau en ouverture de ce colloque ?

² Ordures ménagères résiduelles et tri sélectif [voir histogramme dans le dossier du colloque]

³ [voir histogramme dans le dossier du colloque]

⁴ Méthode de caractérisation des ordures ménagères

⁵ Bien que l'étude distingue les artisans-commerçants des ménages, le fait que certains artisans-commerçants se font passer pour des ménages est pris en compte.

Lydie OUGIER

Je ne connais pas l'étude qui a établi les 40 % de gaspillage alimentaire. Néanmoins, selon l'étude MODECOM, les produits alimentaires emballés non consommés représentent 7 kg par habitant et par an. Ce chiffre n'indique qu'une partie du gaspillage alimentaire. En y ajoutant l'alimentation préparée non consommée, les fruits ou les produits non emballés et périmés ainsi que les retraits de la distribution et des industries agroalimentaires, ce chiffre de 40 % pourrait bien représenter l'état réel du gaspillage alimentaire.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle

Les 38 % de potentiel de valorisation matière sur les ordures ménagères sont-ils liés aux consignes de tri actuelles ou désignent-ils le potentiel absolu ?

Erwann FANGEAT

Ce pourcentage est lié aux consignes de tri actuelles. Nous avons uniquement pris en compte les sous-catégories concernées et les granulométries. En effet, l'utilisation d'un trommel nous a permis de trier les déchets suivant trois granulométries.⁶

Je précise que nous achevons à peine l'analyse des résultats.

De la salle

L'étude de caractérisation des ordures ménagères ne fait pas apparaître distinctement les encombrants largement collectés dans les déchèteries et via le ramassage porte-à-porte, ni la part réemploi. Il serait intéressant d'intégrer ces données dans cette étude.

Erwann FANGEAT

La complexité de la méthode n'a permis d'étudier que 30 déchèteries contre 40 initialement prévues. Pour distinguer la part des ménages de celle des artisans-commerçants, la méthodologie a requis la séparation de chaque déchèterie en deux : une benne pour les déchets verts et une pour les gravats pour chaque type de producteurs. Le nombre restant de bennes, a permis de trier tout le reste. Les encombrants sont donc pris en compte dans ces résultats.

De la salle

Le Pouvoir calorifique inférieur (PCI) des ordures ménagères résiduelles a augmenté de 20 % en même temps que le nombre d'emballages se réduisait grâce à l'accroissement des collectes sélectives.

Erwann FANGEAT

Je constate également cette augmentation du PCI. Les 200 échantillons ont fait l'objet de 3 650 analyses physico-chimiques et ont montré une augmentation de 20 % du PCI. Cette augmentation pourrait s'expliquer par la diminution du verre et l'augmentation du taux d'humidité dans les ordures ménagères résiduelles.

De la salle

D'autres enquêtes sur l'adoption des gestes de prévention montrent que cette seule mesure ne permet pas une bonne indication de l'adoption de comportements favorables à l'environnement. En parallèle, mesurer la réduction de gestes plus polluants est nécessaire : l'achat de piles rechargeables n'exclut pas l'achat de piles jetables.

Jerôme FOURQUET

L'enquête s'inscrit dans le cadre d'un questionnaire, déjà posé en 2005 et 2007, permettant de mesurer les évolutions réalisées. Effectivement, ce que vous soulignez mériterait d'être pris en compte par la suite. Aujourd'hui, nous vous présentons une synthèse des résultats. Bien que le questionnaire soit un peu plus volumineux, il n'inclut aucune question sur la réduction de gestes non conformes aux bonnes pratiques environnementales.

Lydie OUGIER

Cette question me rappelle la définition des indicateurs mesurant l'impact des politiques de prévention que nous travaillons actuellement⁷. Ces indicateurs rendront compte des politiques menées aux niveaux national et européen, mais aussi au niveau des entreprises et des citoyens, qui contribuent à ces politiques de prévention. S'ils savent que leurs actions sont utiles, les concitoyens sont prêts à agir pour la réduction des déchets. Les indicateurs doivent permettre une comparaison avec d'autres pays, pour progresser tous ensemble. Comparer

⁶ [voir la méthodologie de l'étude MODECOM]

⁷ voir l'atelier Plans et programmes de prévention. Les clés de leur mise en oeuvre

implique de parler le même langage. En premier lieu, nous devons donc nous accorder sur le terme de prévention. Actuellement en France, prévention et minimisation des déchets sont encore confondues. Faire de la prévention et faire du tri ou du recyclage n'est pas la même chose.

De la salle

Je souhaite poser quatre questions :

- le compostage individuel constitue une part importante du plan de prévention mais s'agit-il de prévention de production de déchets ou de prévention de prise en charge du déchet par le service public ?
- est-il prévu une grande campagne anti-gaspillage pour réduire les 7 kg de déchets de produits non-consommés chaque année par habitant ?
- En quoi les textiles sanitaires, et en particulier les couches culottes, peuvent-ils représenter un potentiel de valorisation organique ?
- pouvez-vous justifier la préconisation des éco-recharges aux dépens d'un flacon recyclable ?

Lydie OUGIER

Le compostage domestique est à la frontière entre un acte de prévention et un acte de valorisation de matière organique. En France, nous considérons le compostage domestique comme un geste de prévention car il permet de ne pas remettre le déchet au service de collecte. Néanmoins, nous sommes extrêmement vigilants à ce que le compost obtenu soit effectivement utilisé par l'utilisateur.

Par ailleurs, je suis favorable à une campagne anti-gaspillage des produits alimentaires. Lors des discussions du comité de pilotage pour actualiser le plan de prévention, j'appuierai son inscription dans le plan en tant qu'action emblématique.

Jérôme FOURQUET

Le questionnaire a été bâti pour évaluer les évolutions au fil du temps. Nous ne sommes pas spécialistes du cycle des déchets en fin de vie. La question de l'éco-recharge doit être placée en parallèle avec d'autres pratiques visant à réduire le nombre d'emballages et le geste d'achat.

Erwann FANGEAT

Nous vous avons présenté des potentiels. Une fois les déchets putrescibles ôtés du gisement d'ordures ménagères résiduelles, la proportion possédant un potentiel de valorisation organique passe de 63 % à 52 %. Les textiles sanitaires ne concernent pas seulement les couches culottes : les papiers à usage ménager peuvent également être compostés.

MARC CHEVERRY
ADEME

Il s'agit bien seulement d'un potentiel de valorisation organique, en raison notamment de la présence de cellulose dans les couches culottes. Ce potentiel ne signifie pas que l'ensemble de ces déchets soit compostable ou doive l'être. Deux facteurs doivent être considérés :

- en tant que textiles sanitaires, des conditions ou des risques sanitaires peuvent exister ce qui nécessiterait de ne pas les inclure dans le potentiel de compostage
- parallèlement, bon nombre de ces textiles sanitaires sont des papiers qu'il est possible de composter et qui devraient même rejoindre le composteur individuel.

Des travaux en cours nous permettent d'analyser plus précisément ce qui est inclus dans le potentiel de valorisation organique.

Lydie OUGIER

Les chiffres avancés de potentiel de prévention et de valorisation ne se cumulent pas entre eux ; un certain nombre de déchets du potentiel de prévention pourront se retrouver également dans le potentiel de valorisation organique.

La prévention des déchets de l'échelle européenne à l'échelle nationale

Jean-Michel LOBRY

Pour élargir notre réflexion à l'Europe, Mathieu Hestin, nous présente un état des lieux des bonnes pratiques. La Directive cadre européenne (DCE) de 2008 engage à prendre 14 mesures précises. Comment sont-elles appliquées dans les différents pays européens ?

Les enseignements à tirer de nos voisins européens

MATHIEU HESTIN

Consultant Bio intelligence service

L'étude que nous réalisons pour la Commission européenne fait suite à certaines dispositions prises dans la directive cadre relative aux déchets révisée de 2008. Elle recense un certain nombre d'initiatives de prévention en Europe et dans d'autres pays.

La directive cadre relative aux déchets révisée de 2008 confirme la place de la prévention au sommet de la hiérarchie des déchets. Son objectif est de séparer la croissance économique des impacts environnementaux liés à la gestion des déchets. Son article 29 engage les Etats membres à établir, d'ici le 12 décembre 2013, des plans nationaux de prévention des déchets. L'annexe IV présente en particulier une typologie des mesures de prévention à mettre en place dans le cadre de ces plans nationaux ou d'initiatives plus locales.

Dans cette directive cadre, la commission s'engage particulièrement sur trois points :

- mettre en place un système d'information sur la prévention, de partage et d'échange des bonnes pratiques et de valorisation des meilleures pratiques
- élaborer des lignes directrices pour les Etats membres dans l'établissement des programmes nationaux de prévention
- développer des indicateurs de suivi quantitatif et qualitatif pour ces programmes nationaux de prévention.

BIO Intelligence Service mène cette étude en partenariat avec des instituts européens (l'Institut des ressources de Copenhague⁸ et le Centre environnemental régional d'Europe de l'Est⁹).

❖ *La plateforme d'échange et de valorisation des différentes bonnes pratiques*

BIO Intelligence Service a d'abord mis en place un site internet sur la prévention des déchets qui est actuellement un site de travail avec les différents acteurs impliqués dans la consultation. Il sera mis en ligne pour le grand public avant la fin de l'année 2009. Vous y trouverez un certain nombre de fiches descriptives des bonnes pratiques de prévention en Europe et une explication de la politique européenne de la prévention des déchets, la définition de la prévention... Dans le cadre de la consultation des différents acteurs, une plateforme d'échanges a été lancée utilisant l'outil CIRCA¹⁰ de la Commission européenne. Cet outil permet aux acteurs engagés dans la consultation de suivre le déroulement de l'étude, d'y participer, de faire part d'initiatives dont ils ont connaissance.

Après la mise en place de ce site et de cette plateforme d'échanges l'étude recensera le maximum d'initiatives de prévention européennes.

Cette consultation a débuté par une identification des acteurs impliqués dans la prévention, aux niveaux européen, national, régional et local. Au total, 450 acteurs ont été consultés permettant d'identifier plus de 180 initiatives dans 24 pays (en Europe et ailleurs). Ce premier recensement a permis de sélectionner les 30

⁸ Copenhagen Resource Institute : www.wasteandresources.dk

⁹ Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe : www.rec.org

¹⁰ Espace de travail collaboratif entre les partenaires des institutions européennes

meilleures pratiques et de rédiger des fiches de synthèse mises en lignes sur le site prévention de la Commission européenne. Les pratiques de prévention observées ne sont pas toutes mises en place depuis très longtemps en Europe. Les indicateurs de suivi ne sont donc pas homogènes et les résultats, pas encore effectifs. Ces meilleures pratiques ont été sélectionnées pour leur caractère représentatif des types de mesures mises en place, des différents Etats membres, des niveaux géographiques d'application de ces initiatives...

❖ *Les premiers résultats de l'étude*

Le taux de réponse est variable entre les différents pays : si l'Italie a présenté beaucoup de pratiques, d'autres pays n'ont pas répondu. Ces 180 initiatives nous ont offert un premier panorama, une première analyse des résultats obtenus.

Les gisements de déchets ciblés par les initiatives identifiées :

- les déchets d'emballage : sacs de caisse, bouteilles en plastique
- tous types de déchets
- les déchets ménagers
- les déchets industriels (conseil aux entreprises, incitations financières et accords volontaires entre les professionnels)
- les déchets de papier (administrations)
- les bio-déchets sont compostés. Pour la Commission européenne, le compostage est une mesure de prévention.
- les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les déchets du Bâtiment et travaux publics (BTP)
- les déchets commerciaux
- les déchets dangereux.

Cette typologie de mesures a été reprise à partir de la description proposée par la Commission dans la directive cadre (annexe 4). Une grande partie des mesures identifiées cible la réparation et la réutilisation (dans des réseaux de centres de réparation).

Répartition des initiatives identifiées selon le type de mesures mises en place :

- la planification qui inclut non seulement les plans nationaux, programmes régionaux et locaux de prévention mais également tous les outils économiques tels que la redevance incitative
- l'information qui est une clé de la mise en place de ces alternatives de consommation et de production. Destinée aux entreprises et aux particuliers, elle concerne les bonnes pratiques de gestion des ressources et de prévention des déchets
- la sensibilisation du grand public et des entreprises
- les accords volontaires mis en place au niveau européen
- les initiatives d'éco-consommation¹¹
- la promotion de l'éco-design, pour que les entreprises intègrent dans la phase d'élaboration de leur produit, des critères de prévention des déchets
- le *Green Public Procurement* : intégration du critère de prévention des déchets dans les appels d'offres publics
- l'information par affichage sur les produits moins consommateurs de ressources et moins générateurs de déchets (développement d'indicateurs, promotion d'éco-labels).

❖ *Cinq initiatives de prévention des déchets*

Actuellement, peu de pays ont développé un programme national de prévention indépendant du programme national de gestion des déchets. C'est le cas en France, et également en Irlande, en Flandres et en Autriche.

En Irlande, le programme national de prévention est exemplaire. Mis en place pour la première fois en 2004, il a été réactualisé en 2008 pour répondre strictement aux exigences de la Commission européenne sur les plans nationaux de prévention. Ce plan ne comporte pas d'objectifs chiffrés mais un certain nombre d'initiatives totalement ou partiellement financées par le gouvernement irlandais.

Aux Pays-Bas, une taxe carbone sur les emballages a été appliquée en 2007. Les revenus qui en sont issus serviront à financer le recyclage des emballages en plastique.

¹¹ Montrer au consommateur comment à travers ses actes d'achat il peut contribuer à réduire les déchets, d'une part après utilisation mais aussi en amont dans la chaîne de production et de distribution en choisissant des produits réutilisables, des produits moins emballés...

En Flandres, le programme régional de gestion des déchets est actif depuis le milieu des années 1990. Il regroupe un ensemble de mesures aux objectifs chiffrés sur la production totale de déchets ménagers par habitant, et la part d'ordures ménagères résiduelles. Ce programme a donc un objectif couplé de prévention et de recyclage.

Vienne et Helsinki ont également mis en place des programmes intéressants de prévention des déchets.

L'engagement Courtauld au Royaume-Uni est un accord volontaire mis en place avec les professionnels de la grande distribution. Ces professionnels représentent 92 % des parts de marché de la distribution du pays et s'engagent ensemble à réduire les déchets d'emballage et à trouver des solutions pour les déchets alimentaires.

En Hongrie, une plateforme d'échange de matériaux de construction traduit le dynamisme des pays de l'Est dans la prévention des déchets.

D'autres exemples seront illustrés dans la suite de l'étude et mis en ligne sur le site internet.

❖ *Perspectives de l'étude*

La prochaine étape de l'étude consistera à rédiger dans un guide d'une trentaine de pages, les lignes directrices de la préparation des programmes nationaux de prévention, avant la fin de l'année 2009. Il s'agira ensuite d'organiser en septembre 2009, un atelier de présentation de l'étude (bonnes pratiques, lignes directrices). Par ailleurs, la consultation des acteurs est toujours en cours. Toutes les personnes souhaitant échanger sur les bonnes pratiques de prévention, sont invitées à se connecter sur le site de CIRCA¹² ou à envoyer un mail à Bio intelligence service¹³. La réflexion sur le développement d'indicateurs de suivi de ces plans de prévention et l'efficacité des mesures prises dans ce cadre en découlera naturellement.

Grenelle et Directive déchets : les travaux engagés et leurs perspectives

Jean-Michel LOBRY

Laure Tourjansky met en regard la DCE sur les déchets avec les perspectives du Grenelle de l'environnement. Avant de se focaliser sur la situation française, elle nous présente la DCE pour comprendre ses points d'entrée.

LAURE TOURJANSKY

Chef du département Politique de gestion des déchets, ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)

❖ *La directive cadre européenne*

La prévention est réaffirmée dans la Directive cadre comme la première priorité, en quantité et en « qualité » des déchets. L'article 3 de la directive cadre définit la politique de prévention, l'article 4 en fixe les priorités. A noter qu'aucun des exemples cités dans l'annexe 4 ne désigne le compostage. Des articles plus généraux concernent l'évaluation des politiques ou la participation du citoyen à l'élaboration de ces politiques, ou de renforcement de la coopération entre les Etats membres. Dans les articles sur la responsabilité élargie du producteur la prévention figure parmi la liste d'objectifs.

Le suivi et le reporting sont également importants et nécessitent un travail de méthodologie. Travailler en commun sur certains points et suivre des lignes directrices communes est également nécessaire. Des marges de manœuvres sont aussi accordées aux Etats. Par exemple, les plans nationaux peuvent être la somme de programmes à l'échelle locale, un plan national ou l'articulation des deux.

❖ *La consolidation des actions entreprises et la mise en place d'indicateurs communs*

La transposition de la directive cadre se poursuivra jusqu'en décembre 2010. Nous travaillons encore beaucoup en interne et engageons la concertation. La question des définitions nécessite une analyse juridique poussée de l'impact des termes modifiés, non seulement pour le code de l'environnement mais aussi pour celui des collectivités locales et des impôts.

¹² http://circa.europa.eu/Public/irc/env/waste_prevention/home

¹³ Waste.Prevention@biois.com

Par ailleurs, en France, la prévention des déchets est déjà engagée et structurée. Le plan national de 2004 comporte notamment un tableau de suivi avec des indicateurs formant la base du travail à réaliser. Des actions menées ont également été efficaces : les sacs de caisse, le « stop pub », la large diffusion des fiches pédagogiques et d'une campagne de communication. Nous pouvons utiliser ces éléments pour continuer d'avancer.

L'étude MODECOM indique également les pistes de travail (gaspillage, réparation...). Nous sommes en mesure de distinguer ce qui a été fait, ce qui constitue les bases, et ce qu'il reste à réaliser. Couvrir tous les flux de déchets demeure une préoccupation. Le Grenelle propose des engagements au BTP, les objectifs découlent de la Directive. Les flux des entreprises agroalimentaires posent également question.

Le plan de soutien ADEME dans les suites du Grenelle est une composante importante de la politique des déchets. Beaucoup d'autres outils sont également à disposition, certains appartiennent à la liste des bonnes pratiques recensées par Bio intelligence service : réglementation, tarification, accords volontaires. Avancer sur l'ensemble de ces leviers simultanément garantira l'obtention des résultats attendus.

Le Conseil national des déchets est en cours de réforme. Il suivra les évolutions apportées par le Grenelle de l'environnement, permettra d'assurer des suites au Comité national de la prévention.

Les engagements du Grenelle

L'objectif de prévention du Grenelle se rapporte à une quantité de déchets, calculée en valeur absolue ou en pourcentage : réduction de cinq kg par habitant et par an ou 7 %.

La tarification incitative

L'engagement sur la tarification incitative a été confirmé dans l'article 41 du Grenelle de l'environnement. La tarification incitative doit être mise en place dans les cinq ans suivant les engagements du Grenelle. Les travaux ont été engagés dans un groupe de travail du Comité opérationnel déchets. C'est un sujet complexe en termes réglementaires, soumis à réflexion depuis des années. Le dispositif se décline en deux phases ; pour enclencher la dynamique, l'ADEME soutiendra les collectivités qui se lancent, permettant ainsi de faciliter la mise en œuvre technique et la communication aux populations. Dans un second temps, nous procéderons à la généralisation : les textes encadrant la tarification incitative auront été adoptés pour la rendre obligatoire.

La taxe sur les produits fortement générateurs de déchets

La taxe sur les produits fortement générateurs de déchets vise à inciter les ménages à prendre conscience de ce qu'ils jettent. Le geste adéquat doit donc être identifié et les analyses de cycles de vie, être pertinentes. Les termes de l'article 41 impliquent de remplir certaines conditions d'hygiène et de santé. Ce sujet reste donc entier, et nous devons trouver les moyens d'avancer ou de définir des mesures proches pertinentes. Cela peut passer par des accords volontaires ou par un calendrier plus étalé, mieux annoncé. Le comité de prévention qui se mettra en place suivra les engagements déjà évoqués mais devra également être imaginatif, on peut penser à des actions pour limiter les gadgets offerts lors d'achats.

Mise à jour des plans de traitement des déchets pour intégrer les objectifs de prévention

Il s'agit d'un engagement de cohérence, la déclinaison du grenelle doit se faire à l'échelle des territoires. Dès que tous les efforts de prévention et de recyclage seront réalisés, les installations de traitement devront être calibrées en fonction pour ne pas être confrontés à des installations sur-calibrées.

Lors de la mise en œuvre du Grenelle, la généralisation des plans locaux de prévention a été évoquée. La déclinaison de cet engagement est de mettre en place des soutiens financiers plus importants pour aider les collectivités locales mettant en place ces programmes de prévention. Une autre lecture aurait de les rendre obligatoires.

Les deux prochaines années doivent permettre un retour d'expériences sur la tarification incitative et les plans locaux de prévention.

Le compostage domestique

Un Plan national de soutien au compostage domestique préexistait au Grenelle. Il sera renforcé dans le cadre du plan déchets et dans l'ensemble des mesures du Grenelle.

Des indicateurs de performance pertinents

Lydie OUGIER

Le travail sur les indicateurs de performance de la prévention¹⁴ est entamé et se poursuit aujourd'hui¹⁵. C'est un travail complexe nécessitant notamment que tous les acteurs possèdent les mêmes notions. Il impose également la définition d'indicateurs pertinents facilement interprétables. La prévention doit prendre en compte dans la définition de ces indicateurs, des facteurs extérieurs aux politiques de prévention qui interféreront néanmoins. Nous nous intéresserons en particulier aux quantités de déchets collectées.

La mise en œuvre de la prévention des déchets

Jean-Michel LOBRY

Patrice Robichon représente le MEDEF au Conseil national des déchets. Il nous présente l'état des lieux de la prévention et les cibles de réduction des déchets dans l'entreprise. La prévention des déchets représente-t-elle une opportunité pour l'entreprise ?

Réduction des déchets dans les entreprises : enjeux et perspectives

PATRICE ROBICHON

Pernod Ricard – Mandataire du MEDEF au Conseil national des déchets, au Grenelle de l'environnement (comité de pilotage du programme national de prévention des déchets)

[Texte tiré de la contribution de l'intervenant au dossier du colloque]

Depuis toujours, les entreprises cherchent à « faire mieux avec moins ». Cette problématique se pose davantage que celle des opportunités de la gestion des déchets. Elle est une préoccupation majeure des industriels. La recherche d'économies, de ressources et de matières premières a été intégrée dans le développement des produits et des procédés de production. La prévention des déchets est donc une démarche inhérente à la bonne gestion des entreprises, visant à réduire les coûts, préserver les ressources et lutter contre les gaspillages.

La transformation des déchets de fabrication en « matières secondaires » et l'utilisation de celles-ci en substitution de « matières premières » permet leur valorisation et le développement éco-industriel : les déchets et les surplus énergétiques des uns doivent devenir les ressources des autres. Cela s'appelle l'économie circulaire dont le MEDEF souhaite la mise en place et l'extension progressive.

❖ *Les secteurs mobilisés dans la prévention des déchets*

Jean-Michel LOBRY

Quels secteurs se mobilisent le plus et s'engagent dans la prévention des déchets ?

Patrice ROBICHON

Tous les secteurs sont concernés par la prévention des déchets qui constituent un gisement de développement et d'opportunités pour les entreprises :

- pour les activités dont c'est le métier principal. En France, il existe des leaders mondiaux dans ce domaine
- mais aussi en tant que facteur de productivité et d'innovation pour l'ensemble des secteurs. C'est pourquoi tous les secteurs s'engagent.

Avant de détailler les secteurs peut-être en avance, je voudrais insister sur les risques de la prévention.

La prévention peut être mal maîtrisée, en particulier lorsqu'elle est « jusqueboutiste », voire intégriste. Elle n'est alors pas destinée à lutter contre des excès et des gaspillages. La prévention ne doit pas altérer la qualité et les fonctions d'un produit ou d'un service. Le raisonnement doit se faire à fonctionnalité constante. Le MEDEF accepte la lutte contre les excès et le gaspillage et le maintien du pouvoir d'achat, mais refuse la décroissance et la perte d'activité : l'eau du robinet contenue dans une gourde et celle d'une bouteille d'eau minérale sont incomparables. La prévention s'inscrit dans la chaîne de valeurs de notre production de produits ou de services. Le qualitatif se distingue toujours du quantitatif.

¹⁴ Tableau de bord de la prévention publié annuellement

¹⁵ voir atelier Plans et programmes de prévention. Les clés de leur mise en œuvre. La deuxième partie : Définir les indicateurs de suivi et d'évaluation

Jean-Michel LOBRY

La prévention s'inscrit donc obligatoirement dans votre chaîne de valeurs de production de produits ou de services.

Patrice ROBICHON

En second lieu, une réglementation inadaptée de la prévention des déchets représente également des risques. Une législation cadrée, claire et lisible est nécessaire pour s'appliquer à l'ensemble des entreprises, en particulier aux PME pour lesquelles l'ADEME possède déjà des programmes d'aide exemplaires. Cette législation ne doit pas exclure mais encourager les démarches volontaires. Elle doit être la même pour tous, ouverte aux progrès technique et vigilante sur la maîtrise des risques comme le sont les entreprises, pour avancer dans la prévention des déchets. Les entreprises sont favorables à une réglementation s'appuyant sur des études d'impacts et des analyses de coûts et bénéfiques. Par exemple, les analyses de cycles de vie démontrent que les impacts environnementaux sont bien pris en compte en amont d'une décision pouvant concerner la prévention. La prise en compte de ces impacts doit toujours se faire avant d'engager un quelconque changement de comportement vis-à-vis des consommateurs citoyens.

Jean-Michel LOBRY

Les enquêtes traduisent que le consommateur souhaite de plus en plus acheter des produits faiblement générateurs de déchets. Le prenez-vous en considération ?

Patrice ROBICHON

Les industriels sont à l'écoute des consommateurs et cherchent même à anticiper les besoins du marché. Si un besoin est exprimé clairement, comme la réduction des sur-emballages, les entreprises concernées feront tout pour le satisfaire. En l'occurrence, la distribution qui agit en tant que prescripteur et conditionneur¹⁶, s'est engagée à réduire les sur-emballages.

Jean-Michel LOBRY

Est-ce représentatif de la réalité ?

Lydie OUGIER

Les données récoltées montrent que des efforts ont été réalisés pour réduire les emballages. Il reste cependant des marges de progrès possibles.

❖ L'encadrement juridique**Jean-Michel LOBRY**

Quelles sont vos attentes en termes d'encadrement juridique et réglementaire ?

Patrice ROBICHON

Les PME ont notamment besoin d'aide en matière d'éco-conception. La prévention de la production de déchets ultimes par les industriels se traduit d'une part par l'éco-conception et d'autre part par le recyclage (via la mise en œuvre de la REP). L'éco-conception des produits et des procédés¹⁷ est un outil largement utilisé par les grandes entreprises pour prévenir la production de déchets liée à l'utilisation et au dessaisissement de leurs produits en fin de vie. Son utilisation par les PME doit être généralisée. Pour cela le MEDEF réclame l'aide de l'ADEME (soutien financier, accès aux outils développés pour les Collectivités Locales, expertise indépendante).

Jean-Michel LOBRY

Que pensez-vous de cet appel à concentrer les mesures sur les PME ?

Laure TOURJANSKY

Le Plan ADEME et le soutien à la Recherche & développement sont en place. La modulation de la contribution amont dans les dispositifs de REP devant favoriser l'éco-conception fait partie des engagements du Grenelle. Le travail mené jusqu'à présent en concertation avec toutes les parties doit permettre de bâtir un encadrement réglementaire adapté. Tous les engagements doivent être tenus pour maintenir un équilibre.

¹⁶ Environ un produit sur deux est fabriqué par la distribution ou ses sous-traitants

¹⁷ Une partie intrinsèque à l'entreprise produit des déchets. Cette production étant du ressort même de l'entreprise, elle y est particulièrement vigilante. Cela passe par la mise en œuvre de procédés moins producteurs de déchets

Les apports du travail en réseau : le projet européen REDUCE

Jean-Michel LOBRY

La communauté urbaine de Dunkerque est une terre pionnière pour le tri des déchets avec TRISELEC lancé au début des années 1990. Elle s'est inscrite dans le projet européen REDUCE qui vise le partage d'expériences, la dotation de moyens d'une animation territoriale, et le travail conjoint des différents acteurs. Pourquoi une telle communauté urbaine s'engage-t-elle dans un projet européen ?

ROMEO RAGAZZO

Communauté urbaine de Dunkerque – Vice-président chargé des compétences relatives à l'environnement, à la collecte et au traitement des déchets, et à l'éducation à la citoyenneté dans ce domaine

La vocation première des collectivités en charge des déchets n'était pas la prévention mais la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cependant, dès qu'elle amène le citoyen à observer une attitude beaucoup plus responsable en triant ses déchets, la collectivité doit l'aider à réfléchir en amont sur sa manière de consommer. Cette idée paraît cohérente pour beaucoup de collectivités.

C'est pourquoi la Communauté urbaine de Dunkerque a intégré ce projet REDUCE¹⁸. Elle a été poussée par l'association belge Espace environnement qui, sur la ville de Charleroi, a mis en pratique un certain nombre d'actions. Leurs observations et pratiques étaient aisément transférables sur notre territoire. Avec d'autres communautés de la Région (la Communauté d'agglomération de l'Artois, le SYMEVAD¹⁹), nous menons cette action dans le cadre de REDUCE. Simultanément, la collectivité ne peut pas rester inactive devant la production de déchets. La réduction du nombre de déchets, qui doivent être recyclables et valorisables, lui permettra de limiter le recours aux outils de traitement et d'y consacrer moins d'argent.

❖ *Les modalités de mise en œuvre des actions*

Jean-Michel LOBRY

REDUCE vous a donc permis d'échanger – avec Charleroi par exemple – sur des bonnes pratiques transposées sur le territoire. Quelles sont les actions concrètes menées sur le Dunkerquois ?

Romeo RAGAZZO

La sensibilisation à l'utilisation de l'eau du robinet s'applique, même si elle est contrariée ces temps-ci par certaines contre-informations émettant des doutes sur la qualité de l'eau du robinet, pourtant très contrôlée.

Le compostage individuel est également mis en place et soumis à une condition : seules les personnes assistant aux rencontres de formation sur la pratique du compostage organisées dans les communes peuvent obtenir le composteur.

Des opérations « sacs de caisse » ont été menées en collaboration avec les hypermarchés. Sur trois ans, nous avons économisé 180 millions de sacs de caisse. Nous avons également investi les commerces de proximité et les marchés. Ce travail de longue haleine doit avant tout sensibiliser les citoyens. La Chambre de commerce et d'industrie ainsi que les associations locales (de consommateurs, environnementales) ont apporté leur concours.

Les étiquettes « stop pub » ont été diffusées avec une convention signée par les distributeurs permettant à l'information institutionnelle d'être toujours déposée dans les boîtes aux lettres. Aujourd'hui, environ 1 400 « stop pub » sont apposés pour une communauté urbaine comprenant 70 000 foyers.

La Communauté urbaine a également mené une action sur les éco-achats. Pour que les citoyens puissent acheter des produits avec moins d'emballages, nous avons œuvré avec les distributeurs locaux.

❖ *Evaluation des actions*

Jean-Michel LOBRY

Comment évaluez-vous ces actions ? Est-ce plus facile à Dunkerque qu'ailleurs ?

¹⁸ Stratégie transnationale innovante de minimisation des déchets en Europe du Nord-Ouest qui s'est déroulée entre 2004 et 2008

¹⁹ Créé depuis le 1^{er} janvier 2007, le SYMEVAD (SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets) regroupe les Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et la Communauté de Communes OSARTIS. Elles conservent toutefois l'organisation des collectes.

Romeo RAGAZZO

Nous avons bénéficié du travail initié par Espace environnement à Charleroi et du concours des acteurs locaux. Nous pouvons également compter sur la sensibilisation de la population ; aujourd'hui, près de 20 % des foyers en habitat horizontal pratiquent le compostage individuel. La combinaison de ces différents facteurs nous a permis d'avancer dans la prévention des déchets. Mais il faut poursuivre les actions engagées car il y a encore beaucoup à faire.

Le programme REDUCE a pris fin en 2008 mais nous ferons prochainement un point avec les différents partenaires. Nous chercherons comment mieux connaître les comportements et affiner nos stratégies. Nous serons également attentifs aux actions mises en place au plan national.

Nous avons par ailleurs rencontré des difficultés avec les distributeurs et les producteurs. En effet, nous avons prévu un accompagnement des consommateurs vers des produits plus respectueux de l'environnement dans les hypermarchés. L'ensemble des distributeurs n'a pas immédiatement apporté son concours. De plus certains produits vendus en grande quantité (et donc avec moins d'emballages) reviennent plus cher au kilogramme que d'autres en quantité moindre et conditionnés séparément. Ce qui va à l'encontre de notre volonté d'inciter les consommateurs à consommer moins d'emballages.

Articulation entre prévention et gestion des déchets**Jean-Michel LOBRY**

Gaël Virlouvet, existe-t-il une opposition entre la gestion et la prévention des déchets ?

GAËL VIRLOUVET

Administrateur du pôle industries, produits, service – France nature environnement (FNE)

❖ *Les points d'opposition entre gestion des déchets et prévention*

Qui détient la compétence prévention ?

Tout le monde peut s'attribuer cette compétence. Néanmoins, un syndicat de traitement ne collectant pas manquera de proximité avec la population s'il doit évoquer la prévention. Nous penserons donc que celui qui assure la collecte détient la compétence prévention. En même temps, celui qui assure le traitement peut trouver intéressant de réduire les déchets à traiter ; il a donc un rôle à jouer dans la prévention.

La prévention regroupe de nombreux gestes qui touchent davantage au produit qu'au déchet. Sur beaucoup de territoires, les gestionnaires de déchets considèrent ne pas être compétents pour indiquer la méthode de consommation. En général, les acteurs qui possèdent une compétence économique, investiront plus aisément ce domaine. Il existe néanmoins de nombreux exemples prouvant que la volonté du décideur de la collectivité guide les actions de prévention.

La prévention est l'affaire de tous. Les autres acteurs du territoire, chargés de l'économie, de la prévention ou du traitement, peuvent donc également s'y atteler.

Le savoir-faire en terme de prévention est difficile à acquérir. La compétence en matière de changement de comportement est très différente de celle, plus technique, du traitement des déchets.

La plus grande difficulté réside dans l'initiation de la prévention au quotidien dans la gestion des déchets. L'équipe gestionnaire de déchets est rompue au fonctionnement des circuits de collecte, des centres de tri, des incinérateurs ou des décharges. Elle passe également facilement des marchés publics de très gros volumes. La prévention est un autre domaine, qu'il faut parvenir à intégrer dans le quotidien de la gestion des déchets. Il est donc nécessaire d'y consacrer du temps et des moyens humains et financiers suffisants. La prévention doit également être organisée et les personnels formés à la méthode exigée par la prévention ; elle doit surtout devenir un axe politique important.

Par exemple, la collectivité de Cocopaq²⁰ dans le Finistère a nommé un vice-président à la prévention des déchets (en lieu et place du vice-président aux déchets). Ainsi, elle a fait de la prévention un axe politique important sur lequel elle se concentre.

²⁰ Communauté de communes du pays de Quimperlé

Jean-Michel LOBRY

Roméo Ragazzo, pourriez-vous également modifier l'intitulé de votre délégation ?

Roméo RAGGAZZO

Nous sommes en effet amenés à évoluer et, parallèlement, le terme de « déchet » sera peut-être amené à disparaître. En Suède, par exemple, la mention « transport de produits » est indiquée sur les bennes à ordures ménagères. Nous devons valoriser les produits qui ne sont plus forcément des déchets.

❖ *La prévention : l'occasion de concertation autour de la question des déchets.*

Gaël VIRLOUVET

La concertation est l'occasion de réunir les acteurs du territoire et d'avancer ensemble sur les solutions à proposer. En effet, la prévention est l'affaire de tous.

1. Pas de prévention sans concertation

Les changements de comportements, objectif de la prévention, seront consentis par les acteurs et non imposés. Lorsque s'est posée la question de la généralisation des plans et programmes de prévention, il ne s'agissait pas de les rendre obligatoires ; l'objectif est de donner aux collectivités la possibilité de mettre en place ces plans et programmes. C'est une idée évidente pour les collectivités mais également pour les individus qui mèneront des actions de prévention.

Dans ce cas la concertation s'effectue sous la forme d'une co-construction à chaque étape, à la fois sur :

- les diagnostics de territoires (les gisements de déchets à éviter)
- les propositions d'alternatives (ex : la gestion des couches)
- la stratégie d'actions (la hiérarchie des différentes actions, le calendrier, la mise en œuvre).

2. De nouveaux acteurs à impliquer

Dans une dynamique de concertation, en particulier lorsqu'il existe des tensions, faire appel à une personne extérieure à la collectivité est intéressant. Elle pourra ainsi libérer la parole.

Dans le domaine de la prévention, le produit est au centre de la problématique et nécessite d'impliquer d'autres acteurs que les gestionnaires de déchets : les associations d'assistantes maternelles, le centre social, le club de jardinage, les écoles...

3. Avec les associations : sortir de l'opposition grâce à la prévention

Les collectivités locales sont parfois confrontées à l'opposition des associations (par exemple pour l'installation d'un incinérateur ou d'une installation de stockage). La prévention peut permettre de sortir de ces tensions et d'avancer. En effet, les acteurs peuvent réfléchir ensemble aux moyens de réduire les déchets. Les solutions ainsi trouvées correspondent aux territoires concernés et aux attentes des acteurs.

❖ *Impact budgétaire d'une politique de prévention pour un gestionnaire de déchets*

La prévention influe sur le budget du gestionnaire de déchets. Il existe parfois un sentiment de concurrence avec la gestion de déchets. Le budget de traitement et de transport des déchets comporte une part variable dépendante de la quantité de déchets collectés. En revanche, le nombre de camions bennes destinés à la collecte de déchets ne sera pas modifié, sauf si on diminue drastiquement la production de déchets. En effet, même si le recyclage augmente, les déchets ne disparaîtront jamais. Par conséquent, on n'arrivera pas à zéro coût sur le budget des déchets. Le coût de la prévention est nettement inférieur à celui de la gestion des déchets : 4 euros par habitant. Par ailleurs, la mise en place d'une tarification incitative, permet, la première année, de gérer moins de déchets. Le calibrage du budget et du coût des déchets pour une collectivité est difficile. Les aides prévues par le Grenelle de l'environnement doivent permettre aux collectivités de franchir le cap de la prévention.

1. La TGAP issue du Grenelle

Cette taxe est une application du principe pollueur-payeur. Ses fonds sont transférés à l'ADEME qui les utilise pour financer prioritairement des actions de prévention sur les territoires, permettant alors un soutien massif aux actions et aux programmes locaux de prévention. Cette taxe aide les collectivités vertueuses à enclencher ces actions qui leur permettent, à terme, de payer moins de TGAP. L'argument financier ne doit bien sûr pas être prépondérant dans les projets de programme de prévention. Néanmoins, la prévention permet de mieux gérer les fonds publics.

2. L'exemple virtuel du SICTOM²¹ des 3 Châteaux

Ce syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères traite ses déchets par enfouissement. Il paiera donc une TGAP importante en 2015. Si un programme ambitieux de prévention est mis en place - la diminution des ordures ménagères de 75 kg par habitant - le coût total de transport et de traitement par habitant n'augmente pas par rapport à 2007. La prévention peut avoir des conséquences intéressantes sur le budget de gestion.

❖ *Echanges avec la salle*

De la salle

Les chiffres ont montré que 85 % des personnes interrogées affirment connaître la prévention des déchets, mais où en sont les indicateurs de changement de comportement ? Les aides versées aux associations ne sont plus conditionnées à une obligation de moyens mais de résultats. Notre action est considérée comme efficace à partir du moment où est constatée une baisse du volume de déchets produits, à l'échelle de la collectivité, de l'ordre de 5 %. Or, de nombreux facteurs extérieurs ont également un impact.

Consommer mieux est une étape, mais nous devons également consommer moins.

Patrice ROBICHON

Les entreprises ne sont pas opposées à la réduction des excès. Cependant, au niveau de l'Union européenne, il s'agit de prévenir, de découpler la production de déchets de l'activité économique.

Lydie OUGIER

Les points soulevés dans la question font partie des pistes d'actions d'amélioration. La prévention est un objet récent nécessitant encore du travail. Les témoignages de ce colloque peuvent nous permettre d'être optimistes sur les résultats de la concertation.

De la salle

- Est-il possible de confier l'intérêt général à la gestion privée (l'exemple d'Eco-emballages²² n'est pas probant) ?
- Les gestionnaires de déchets doivent aujourd'hui collecter la TGAP. Pour un syndicat tel que celui que je représente, cela revient à reverser 4 % (1 million d'euros) de taxes au ministère de l'Economie. Or le budget maximum que nous pouvons obtenir dans le cadre du plan local de prévention à l'échelle du département discuté récemment avec l'ADEME, est de 255 000 euros. Nous ne pouvons appeler les citoyens à une meilleure consommation si nous n'avons pas assez de moyens. L'Etat est-il capable de remonter l'investissement local de la TGAP à la politique de prévention ?

- Je propose un indicateur sur la prévention : mesurer, en coopération avec les entreprises, le nombre de références existant au m2 dans la grande distribution. Si elles ne cessent d'augmenter nous ne pourrions mener correctement une politique de gestion des déchets.

Laure TOURJANSKY

J'avais hésité à citer l'enjeu que vous soulignez, directement dans les mesures de prévention de la TGAP. L'impact de la TGAP, liée au Grenelle, passe aussi, nécessairement, par la mise en œuvre du dispositif d'aide. La mise en œuvre de l'affectation de la TGAP au Plan déchet est difficile parce qu'elle ne fait pas partie des pratiques budgétaires habituelles. Le système adopté nous permet d'octroyer à l'ADEME l'équivalent du montant que rapportera la taxe avec une adéquation à surveiller année par année. Les retours sur la première année sont positifs. L'équilibre global obtenu entre la recette de la taxe et le Plan déchets ne peut pas se retrouver sur tous les territoires. Les territoires qui bénéficient d'aides sont ceux qui présentent des projets.

Patrice ROBICHON

Les excès que j'ai évoqués sont ceux de la consommation et nous concernent tous. Leur réduction implique la responsabilisation des individus. Si un marché existe, des entreprises l'investiront.

Les errements d'Eco-Emballages (créé par les entreprises pour mettre en œuvre la REP) en matière de trésorerie n'auront aucun impact sur le fonctionnement de la collecte et du tri en partenariat avec les collectivités locales. La situation est en voie de règlement et d'ici la fin de l'été 2009 un nouvel Eco-Emballages aura vu le jour.

²¹ Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères

²² www.ecoemballages.fr

Gaël VIRLOUVET

Nous nous sommes battus pour que la TGAP ne bénéficie pas au ministère de l'Economie mais soit destinée à l'ADEME pour être redistribuée. Nous devons tous être vigilants pour que cela continue ainsi. Le principe pollueur-payeur doit s'appliquer à tous y compris au consommateur. Il est important de définir sur combien de temps s'étale l'augmentation évoquée des coûts de 4 %. La TGAP est un outil mûrement discuté qui demande néanmoins à être explicité et clarifié.

De la salle

Le consommateur ne décide pas de sa consommation. La réalité (l'incitation par la publicité) n'est pas conforme au discours dispensé.

Par ailleurs, le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, avant même que les débats du Grenelle ne soient terminés, accordait l'autorisation d'ouvrir une unité d'incinération à Flamoval. Or les réflexions sur le projet d'ouverture n'ont jamais fait intervenir l'idée de prévention des déchets.

Comment sensibiliser les habitants d'un territoire à la prévention des déchets, notamment certaines communes qui ont mis en place la redevance incitative et qui voient aujourd'hui leurs taxes augmenter de 36 % avec l'ouverture de cette unité d'incinération ? La réduction des déchets est nécessaire, mais la capacité d'incinération était déjà suffisante dans la région. Nous aurions pu davantage insister sur la prévention, mobiliser les citoyens et aller plus loin.

Laure TOURJANSKY

Cet incinérateur est un projet de longue haleine et les engagements du Grenelle sont intervenus en cours de route. Il a donné lieu à une expertise au regard de ces critères. Des échanges ont eu lieu pour vérifier la prise en compte des critères de prévention et de recyclage du Grenelle dans le calibrage du projet. Nous devons encore progresser sur la prévention et sur l'acceptabilité des installations de traitement. Quels que soient nos efforts, il restera des déchets à traiter. Il est important de mieux travailler sur la compréhension de la nécessité de ces installations, de leur calibrage exact, d'une vision à moyen terme qui tienne compte de toutes les évolutions de flux et des impacts.

SIGLES

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFME : Agence française de la maîtrise de l'énergie
BTP : Bâtiment et travaux publics
COCOPAQ : Communauté de communes du pays de Quimperlé
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
FEDER : Fonds européen de développement régional
FNE : France nature environnement
FRAMEE : Fonds régional d'aide à la maîtrise de l'énergie et de l'environnement
IFOP : Institut français d'opinion publique
MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer
MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères
ONG : Organisation non gouvernementale
OVAM : Société publique des déchets de la Région flamande
PCI : Pouvoir calorifique inférieur
REP : Responsabilité élargie des producteurs
SICTOM : Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères
SYMEVAD : Syndicat mixte d'élimination et de valorisation des déchets
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

Réalisation de la synthèse :



CONSEIL RÉDACTION ÉDITION

www.averti.fr
Tél. : 03 20 13 02 02